ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

La Française des jeux

Question écrite n° 7215

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les difficultés rencontrées par les buralistes pour obtenir une rémunération juste de la part de la Française des jeux. Les buralistes assurent un service de proximité et participent à la vitalité des centres-villes de nos communes. Grâce à eux, la Française des jeux a pu développer ses activités. Il souhaite connaître les actions qui vont être mises en œuvre par le Gouvernement, pour permettre aux buralistes d'aboutir dans leur négociation avec la Française des jeux.

Texte de la réponse

Les buralistes, avec les diffuseurs de presse, composent l'essentiel du réseau de distribution de la Française des jeux. Leur rémunération est constituée par une commission sur les ventes dont le taux est fixé à 5 % des mises. La progression de la rémunération des détaillants est donc déterminée, comme celle de la Française des jeux, par l'évolution des ventes de jeux. Dans le cadre de ce système de rémunération, l'augmentation régulière du chiffre d'affaires de la Française des jeux et la légère réduction du nombre de points de vente ont permis une augmentation significative de la rémunération moyenne des détaillants. Ainsi, depuis 2004, les mises enregistrées en points de vente ont progressé de 30 % ; dans un même temps, le nombre de détaillants a reculé de 13 %. Par conséquent, avec moins de points de vente et un chiffre d'affaires en hausse, la commission moyenne par détaillant s'élève en 2011 à 15,8 k€ (18 k€ pour les buralistes), soit une augmentation de 49 % par rapport à 2004. La performance commerciale de la Française des jeux, conjuguée à l'action de proximité des détaillants eux-mêmes, constitue ainsi le levier de croissance des revenus des détaillants le plus efficace. Le réseau de distribution de la Française des jeux est cependant essentiel à la mise en oeuvre d'un modèle de jeu responsable, qui est l'un des objectifs de la politique des jeux en France et que la Française des jeux a pour mission de renforcer. Aussi, pour encourager l'action des détaillants en matière de jeu responsable et notamment renforcer la prise en compte de l'interdiction de vente de jeux aux mineurs, le Gouvernement a décidé une hausse équivalant à 0,2 point de la commission pour 2013. Les modalités de cette hausse seront définies dans le cadre de la discussion en cours entre la Française des jeux, l'union nationale des diffuseurs de presse et la confédération des buralistes. Des engagements précis et objectivables en matière de jeu responsable seront pris dans ce cadre. Ils feront l'objet d'un dispositif d'évaluation défini en commun entre les différents acteurs.

Données clés

Auteur : M. Michel Zumkeller
Circonscription : Territoire de Belfort (2e circonscription) - Union des démocrates et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7215
Rubrique : Jeux et paris
Ministère interrogé : Budget

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE7215

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 16 octobre 2012, page 5638
Réponse publiée au JO le : 5 février 2013, page 1307